

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Budget 2022 : Décision modificative n°3

Séance du 30/11/2022

2^{ème} lecture

Délibération n° 91

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 3

Absents : 37

Votants : 3

- dont « pour » : 3

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 26 novembre 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, dans les locaux de la 3CO, le mercredi 30 novembre 2022 à 8heures 30 minutes.

S'agissant d'une 2^{ème} lecture le conseil a pu valablement délibérer sans condition de quorum.

Etaient présents :

BOINAHERY Ibrahim, ATTIBOU Zainati et IBRAHIMA Saïd Maarifa,

Etaient absents :

BOINA M'ZE salim, CHANRANI Daoudou, SAID-SOUFFOU Soula, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, MDALLAH Anlamati, AMBDI Youssouf, CHANFI Bibi, ABDOU COLO Nassuhati, BOINAIDI Habachia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MROIVILI MOILIM Amina, ABDOU Mohamed, Mohamed Zainaba, ABDOURAHAMANE Céline, Bacar Soilihi Inchat, Adam Ahmed, BOURA Zaounaki Fatima, Issoufi Ramadani, Madi Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, Siaka Ahamada, MOHAMED Bacar, SOUMAÏLI Mhamadi, YSSOUFI Chaïdati, Abdou Fatima, MADI OUSSENI Mouhamadi, MOUHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjie, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi. ABDOU ELOIHIDE Dhatia

Secrétaire de séance : ATTIBOU Zainati

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5

Vu le rapport d'orientation budgétaire et le débat d'orientation budgétaire en date du 02 mars 2022,

Vu la délibération n°22 en date du 26 mars 2022 portant reprise anticipée et affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2021,

Vu le budget communautaire voté par délibération n°23 en date du 26 mars 2022,

Vu la conformité constatée du compte administratif et du compte de gestion établi par le receveur communautaire et le vote séance tenante du compte administratif 2021,

Vu la notification du FPIC 2022 et les modalités de répartition de droit commun entre l'EPCI et les communes membres

Vu la délibération n°84 en date de ce jour portant engagement de la 3co dans un programme d'amélioration de l'habitat par convention avec la société HSPC habilitée par l'Etat,

Vu les ajustements budgétaires portant sur les engagements à réaliser sur la fin d'exercice au regard des crédits budgétés,

LE CONSEIL communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n°3 du budget 2022 comme suit :

➤ **Section de fonctionnement :**

✓ **Dépenses :**

Chapitre	Article	Montant
023	Virement de section de fonctionnement	- 297.429,00€
022	Dépenses imprévues	- 43.000,00 €
011	611 – Contrat de prestations de services	+ 33.000,00€
011	6184 – Versements à des organismes de formation	+10.000,00€
Total		-297.429,00 €

✓ **Recettes :**

Chapitre	Article	Montant
73	7325 : FPIC	- 297.429,00 €
Total		-297.429,00 €

➤ **Section d'investissement :**

✓ **Dépenses :**

Chapitre	Article	Montant
16	1641 – Emprunt et dettes assimilées	+144,35€
20	20422 – Bâtiments et installations PMD privé	+ 43.425,00€

23	2313-62 Route d'accès lycée de M'tsangamouji	+ 12.000.00€
Total		+55.569,35€

✓ Recettes :

Chapitre	Article	Montant
021	021 – Virement à la section de fonctionnement	-297.573.35 €
Total		- 297.573,35€

Fait et délibéré le 30/11/2022

Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO


Signé par : Said Maarifa IBRAHIMA
Date : 01/12/2022
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Said Maarifa

Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest